

**Feuilleton bimensuel de monitoring et d'analyse des violences basées sur le genre**

**Des cas de violences sexuelles dont le viol sur mineures et les grossesses précoces et non désirées continuent à être quotidiennement répertoriés dans la ville de Bukavu ainsi que le territoire de kabare. La fermeture des écoles, la fermeture des frontières Rwanda-RDC (les conditions actuelles pour traverser n'étant pas adaptées à toutes les bourses) et la conjoncture économique, ont des répercussions néfastes sur les droits des femmes et des jeunes filles. Du 16 Aout au 31 Aout 2020), Uwezo Afrika Initiative a répertorié 17 cas des Violences Basées sur le Genre à Bukavu (Ibanda, Kadutu, et Bagira) ainsi que dans le territoire de KABARE (Groupements de Mudaka et Ludaha) et dont voici la synthèse dans ce quatrième feuilleton.**

**L'accès des filles à l'éducation formelle :**

Le media d'investigation CongoWitness rapporte en date du 24 Aout 2020, que l'Université Officielle de Bukavu a suspendu un Chef des Travaux pour harcèlement sexuel à répétition auprès des étudiantes avec des cas des rapports sexuels consommés mis à sa charge à cause de sa position d'enseignant. <https://congowitness.org/2020/08/24/esu>

En date du 27 Aout 2020, l'Inspecteur de la Division Provinciale de l'EPSP (Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel) dans le territoire de Kabare, Zacharie KARUME, annonce que 46 écolières n'ont pas été présentes aux centres d'examen du Test National de Fin d'Etude Primaire du Lycée Mère Armanda, et de l'Ecole Primaire Mpungwe dans le groupement de Mudaka, à Murhesa.

**Violences Sexuelles à l'encontre des filles et femmes**

Juste après la naissance de son enfant, KITUMAINI Merveille, âgée de 17 ans, contacte le Chef de quartier Panzi pour porter plainte contre le père de son enfant. La fille se plaint du refus du garçon d'être l'auteur de la grossesse, et de ne pas prendre en charge les frais de Maternité. Le garçon a été convoqué par le chef de quartier et après s'être entretenu avec ce dernier, le garçon a reconnu être l'auteur de la grossesse et donc le père biologique de l'enfant et a promis de contribuer à la prise en charge de l'enfant en donnant à la fille une somme de 500 dollars américains.

Un garçon de 18 ans engrosse une fille de 14ans, tous deux habitants l'Avenue Buhozi, à Panzi. Le 06 Août, lorsque la fille informe le garçon de son état, ce dernier prend fuite dans un endroit inconnu. La famille de la fille a porté plainte contre le garçon et les services de sécurité sont à sa recherche.

Une femme du quartier Panzi tente de faire avorter, clandestinement, une fille mineure engrossée par son garçon. C'est lorsque la fille a eu des complications (douleurs au niveau du bas ventre, accompagnées de saignements) qu'elle s'est inquiétée et est partie à l'hôpital pour se faire soigner. Le fait commence lorsque la famille de la fille Ciza décide d'amener cette dernière dans la famille du garçon, répondant au nom de Christian, auteur présumé de la

grossesse. Ne supportant pas la présence de la fille dans sa maison, la mère du garçon apporte des feuilles des plantes et demande à la fille d'en faire avec, chaque jour, un bain intime de 30 minutes, lui disant que cette pratique va protéger son enfant alors qu'en réalité, c'est pour provoquer un avortement.

Sifa Bahaya, âgée de 15 ans, résident sur l'Avenue Mulungulungu, en commune d'Ibanda, Handicapée et orpheline de père et de mère, met au monde un enfant issu d'une grossesse de son oncle maternel, au Centre Médical la Charité le 16 Août 2020. Accusé par la fille, l'oncle a nié être l'auteur de la grossesse et lorsqu'il a été poursuivi par la justice, il a pris fuite à un endroit inconnu.

Un jeune garçon de 21 ans viole une fille de 14 ans élève en 6<sup>e</sup> année primaire et résident dans le village Mukaba, groupement de Mudusa en territoire de Kabare. Le fait s'est produit en date du 18 Août 2020 dans le village de Mukaba. Les parents de la victime ont entrepris une démarche judiciaire auprès du bureau de la Police Nationale Congolaise du milieu.



Dans le même groupement, Mlle Iragi, âgée de 19 ans, a été engrossé par un homme de 33 ans qui lui avait promis de la prendre en mariage mais n'a pas respecté sa promesse alors que la fille était déjà enceinte. Le 18 Août, cette dernière et sa mère ont décidé de porter plainte contre cet homme afin que

réparation soit faite et que l'homme puisse supporter toutes les charges liées à la grossesse et celles de l'enfant après l'accouchement.

Nshomole, âgée de 22 ans, a été violée par un homme de 32 ans à Cinjoma, dans le groupement de Mudaka, territoire de Kabare en date du 20 Aout 2020. L'homme l'a harcelé pendant plusieurs mois et a fini par coucher avec elle en utilisant la force. Après son forfait, l'homme a pris fuite dans vers un endroit inconnu.

### **Pouvoir économique**

Madame Mukamba a été blessée par une machette au bras dans la nuit du jeudi 20 au 21 Août 2020, à Buholo II, par des bandits à mains armées non autrement identifiés et qui ont emporté une somme d'argent, un téléphone et un poste récepteur. Elle ne sait plus à quel saint se vouer vu que ses deux fils qui pouvaient l'aider sont au chômage depuis le début du confinement.

### **Violence domestique**

Madame Nzege M'Kasole, âgé de 38 ans et mère de 5 enfants est en train d'être chassé de la maison familiale par son mari Mulumeoderwa qui veut vendre la maison pour avoir du capital et commencer une activité commerciale. Interrogée, la femme dit qu'elle s'oppose à cette idée par ce qu'elle n'a pas un autre endroit où rester avec ses enfants et son mari ne lui garantit rien quant 'à cela. Ainsi, en date du 30/08, elle a été injuriée et battu à mort par son mari par ce qu'elle s'oppose à la vente de la maison.

En date du 23 Août, Déo CIGOROGO, âgé de 40 ans et père de six enfants, habitant le groupement de Ludaha, frappe sa femme et jette tous ses effets à l'extérieur de la maison après qu'il soit rentré ivre à la maison. Pour la femme, son mari a pris son pagne et l'a vendu afin de trouver l'argent pour acheter la boisson traditionnelle communément appelé dans le milieu « fako ». De son retour, il n'a pas voulu écouter les reproches de sa femme il a commencé à injurier sa femme et la frapper.

Habitant l'Avenue Chai, dans le quartier Panzi en commune d'Ibanda, Bijoux Kiboukila se voit chaque jour être injuriée par son mari devant ses enfants et l'accusant d'être infidèle. La cause est que presque chaque jour, bijoux rentre vers 20h à la maison, puisqu'en tant que vendeuse des tomates à la place dite Major Vangu, c'est vers les heures tardives du soir qu'elle a plus des client(e)s que la journée. Considérant qu'elle rentre tard pour le bien de sa famille, le mari inclus, et que ce dernier ne veut pas reconnaître ce sacrifice mais au contraire la maltraite, au 17/08/2020, elle est partie se plaindre auprès du chef de quartier pour que ce dernier puisse les aider à trouver un terrain d'entente.

Une femme a été tabassée par son mari ce Dimanche 23 aout 2020 sur l'Av Emery Patrice Lumumba au quartier Nyalukemba. Tout part d'un message "je suis enceinte" que la femme a trouvé dans la boîte de messagerie du téléphone de son mari. Surprise et choquée, la femme demande des explications à son époux et de là une dispute commence. L'homme en colère s'en prend à sa femme et lui administre des coups jusqu'à la chasser de la maison.

Dans le même quartier, sur l'Avenue Albert Kayabo, une femme répondant au nom de Shukuru et mère de trois enfants a été tabassé par son mari le 18 août 2020 à cause d'un message qui est tombé dans la messagerie de son téléphone alors que c'est son mari qui était en possession de son téléphone. L'homme a commencé à injurier sa femme, l'accusant d'être infidèle et prostitué, et sans attendre les explications de cette dernière, il a commencé à la tabasser. C'est grâce à l'intervention des voisins que la femme a échappé des mains de son mari.

Dans le territoire de Kabare, sous village de Murehesa, Musole Muhagarwa, âgé de 30 ans passe souvent ses journées en train de fumer du chanvre. Le soir du 27 Août, en arrivant chez lui, il s'est mis à tabasser ses enfants et sa femme. La femme et les enfants sont partis se réfugier chez les parents de l'homme.

#### **Recommandations :**

##### **❖ Aux gouvernements national et provincial :**

- Stabiliser le taux de change de francs congolais contre les dollars et vice versant
- Appuyer fortement les actions de développement (et initiatives entreprises par les jeunes et les femmes en particulier) qui assurent une forte résilience des communautés et des individus,
- Prendre en compte les besoins sexo-spécifiques des filles et femmes dans toutes les décisions, politiques et mesures prises pendant cette période en s'assurant que les droits des femmes et des jeunes filles ne sont pas laissés pour compte.

❖ **Aux autorités politico-administratives des 3 communes de Bukavu et du territoire de Kabare**

- Faire le suivi de prix des articles et denrées alimentaires dans différents marchés de la place.
- Prendre des mesures pour interdire la consommation des boissons fortement alcoolisées.
- Prendre des mesures d'urgence qui allègent les conséquences économiques de la fermeture des frontières Rwanda-RDC et Burundi-RDC ainsi que de la hausse du taux de change sur le panier de la ménagère
- 

❖ **Aux autorités judiciaires :**

- Sanctionner les commanditaires/acteurs des actes des Violences Basées sur le Genre
- Sanctionner les arrangements à l'amiable dans le cas du viol

❖ **Aux organisations de la société civile et aux médias :**

- Sensibiliser davantage les femmes et les filles pour qu'elles aient le courage de dénoncer tout cas de VBG sans honte ni peur.
- De sensibiliser davantage la population sur les droits humains et exiger leur respect
- De dénoncer les violations des droits humains et les violences basées sur le genre en particulier

❖ **Aux parents :**

- Respecter les droits des enfants et ceux des femmes en toute dignité.
  - Dénoncer, auprès des instances compétentes, les cas de violences sexuelles dont sont victimes leurs enfants
-